

PROCESSUS DE RELECTURE DES COMMUNICATIONS

« Innover : pourquoi et comment ? »

Le 29 septembre 2014,

À des fins de transparence vis-à-vis des auteurs, ce document explicite les grandes lignes du processus de relecture qui mèneront à la sélection des projets de communications et à la publication des actes. Les actes complets seront publiés et remis sous forme de clé USB avant le colloque. Les résumés seront mis en ligne sur le site du colloque la semaine précédent le colloque. Sauf avis contraire des auteurs, le texte complet de la communication sera mis en ligne après le colloque.

Lorsque les projets de communications seront connus à l'échéance de la mi-janvier 2015, les membres du comité de lecture seront constitués par binômes ou par trinômes qui se verront affectés 5 à 8 communications pour expertise. L'objectif et la raison d'être du colloque sont de permettre d'une part à **des enseignants du supérieur de réfléchir à leurs pratiques pédagogiques** en les confrontant à d'autres pratiques ou à des travaux plus théoriques et d'autre part de permettre à **des chercheurs en sciences de l'éducation de rencontrer ces praticiens** pour les aider à éclairer certaines problématiques et se nourrir auprès d'eux d'expériences de terrain. Les communications présentées doivent donc pouvoir être un point de rencontre entre ces deux types de public, ce qui conditionne la constitution des binômes (ou trinômes) de relecteurs et les critères de sélection des communications.

Le dépôt des communications par leurs auteurs et le processus de relecture se font sur l'outil de collaboration à distance « ConfTool ». Lors du dépôt, les auteurs choisissent de soumettre leur communication dans l'une des quatre catégories définies par l'appel à communications. **Ceci implique que les auteurs acceptent à l'avance les critères d'évaluation liés à la définition de chaque catégorie.** Exceptionnellement, si les membres du comité de lecture l'estiment opportun et qu'une erreur d'interprétation manifeste a été faite lors du classement d'un projet de communication, il sera proposé aux auteurs de changer la catégorie dans laquelle est soumis leur projet de communication.

Les auteurs qui ne se retrouveraient pas dans ce classement en quatre catégories peuvent contacter le comité de lecture¹, à condition de présenter un texte déjà abouti et en anticipant largement sur le délai de dépôt des projets de communications.

De façon générale, tous les auteurs s'engagent à proposer une contribution originale, non publiée ni soumise ailleurs, et doivent attacher une importance à la clarté, à la rigueur et à la construction de leur texte. Ils s'engagent également à respecter la feuille de style Word définie pour les communications (disponible en ligne sur le site du colloque en format .dot), y compris le nombre maximum de pages défini pour chaque catégorie.

¹ secretariat-2015@colloque-pedagogie.org

<http://www.colloque-pedagogie.org>

Définition des quatre catégories et critères d'évaluation :

1. **Analyse d'expérience** (Présentation du contexte et de la problématique, origines du dispositif pédagogique, présentation de ses caractéristiques principales, bilan et perspectives).

Définition de la catégorie : l'analyse d'expérience est la catégorie de communication la plus descriptive et concerne à priori des comptes-rendus de pratiques pédagogiques et un premier niveau d'analyse qui se veut simple, pas forcément très théorisé ni très documenté, en vue de l'échange et de la mise en discussion de pratiques entre collègues enseignants. Le format de cette catégorie est un article de 6 pages tout compris (annexes, tableaux, bibliographie).

Critères d'évaluation : vérifier le côté compréhensible et intéressant de la communication en dehors de son seul contexte institutionnel, vérifier que les choses présentées concernent bien l'enseignement supérieur et ne sont pas trop triviales, vérifier qu'il n'y ait pas de contresens, de termes pédagogiques utilisés hors propos ou trop ambigus, de jargon ou de publicité institutionnels. Le contexte, le dispositif et l'expérience doivent être clairement et objectivement décrits et la communication doit conclure sur un bilan critique et des éléments d'ouverture. Les communications de la catégorie « **analyse d'expérience** » doivent mener le plus naturellement possible à débats critiques, mais concrets sur le mode « échanges de pratiques » entre enseignants à la recherche de pistes pour innover dans leurs activités de formation.

	Analyse d'expérience
Critère n°1	Présentation du contexte et de la problématique
Critère n°2	Origines du dispositif pédagogique
Critère n°3	Présentation de ses caractéristiques principales
Critère n°4	Analyse du fonctionnement
Critère n°5	Bilan critique et perspectives

2. **Bilan de recherche en pédagogie** (problématique, hypothèses, méthodologie, résultats, bilan).

Définition de la catégorie : la recherche en pédagogie est une catégorie de communication critique et documentée sur une question générale et récurrente en éducation et concerne à priori la restitution, sous la forme d'un bilan et non d'une discussion détaillée entre chercheurs, qu'un chercheur en éducation peut faire de ses travaux en direction des acteurs qui ont collaboré avec lui ou qui peuvent être concernés par le contexte de la recherche. Du fait de la généralité attendue, la communication contient le moins possible de références à la politique d'une institution particulière ou contient au moins des éléments de comparaison étayés par des analyses critiques et objectives. Le format de cette catégorie est un article de 8 à 10 pages tout compris (annexes, tableaux, bibliographie).

Critères d'évaluation : vérifier la portée générale de la problématique (au moins sa pertinence pour des secteurs suffisamment larges de l'enseignement supérieur), la présence de résultats de recherche, la pertinence et l'aspect contradictoire de la bibliographie utilisée, la discussion d'un cadre théorique, d'hypothèses et/ou d'une méthodologie documentés, explicites et compréhensibles par des non-chercheurs en éducation. Les communications de la catégorie « **bilan de recherche en pédagogie** » doivent mener le plus naturellement possible à débats contradictoires sur le mode « expertise ou travail critique en éducation » dans le but d'aider des praticiens à affronter des apories structurelles de l'éducation ou une problématique générale d'actualité pour l'enseignement supérieur concernant le thème du colloque.

	Bilan de recherche en pédagogie
Critère n°1	Problématique
Critère n°2	Hypothèses
Critère n°3	Méthodologie
Critère n°4	Résultats
Critère n°5	Bilan

3. **Point de vue** (problématique, thèse, arguments, exemples, perspectives).

Définition de la catégorie : le point de vue est une catégorie de communication critique et documentée sur une question générale et récurrente en éducation et concerne à priori l'expression d'une thèse personnelle et originale travaillée sur la base d'exemples, d'expériences vécues, d'arguments et d'éléments bibliographiques solides. Si possible, la thèse défendue doit contribuer au thème général du colloque (la professionnalisation). Du fait de la généralité attendue, la communication contient le moins possible de références à la politique d'une institution particulière. Le format de cette catégorie est un article de 8 à 10 pages tout compris (annexes, tableaux, bibliographie).

Critères d'évaluation : vérifier la portée générale de la problématique (au moins sa pertinence pour des secteurs suffisamment larges de l'enseignement supérieur), la présence d'une thèse originale, la pertinence des exemples et des arguments présentés, leur côté compréhensible pour un large public de praticiens. Les communications de la catégorie « **point de vue** » doivent mener le plus naturellement possible à des discussions de fond sur des questions liées à la professionnalisation, concernant l'engagement, la liberté, la responsabilité, les choix éducatifs, le sens des activités de formation, et ce sur la base de points de vue engagés et sans présupposer de la part de l'auditoire une expertise sur les questions abordées.

	Point de vue
Critère n°1	Problématique
Critère n°2	Thèse
Critère n°3	Arguments
Critère n°4	Exemples
Critère n°5	Perspectives

4. **Atelier** (objectifs pédagogiques pour les participants, justification de l'intérêt pour les participants, nombre maximum de participants, déroulement des activités proposées, supports/textes/vidéos/matériels... utilisés, références théoriques soutenant le dispositif proposé).

Définition de la catégorie : L'atelier est une proposition d'activité pédagogique d'une durée de 1h30. Il vise à faire expérimenter une technique, méthode ou démarche pédagogique innovante ou particulièrement pertinente mais mal connue des enseignants du supérieur. Elle doit conduire les participants à prendre conscience de cette technique/méthode/démarche en la vivant par eux-mêmes comme s'ils étaient placés en position d'apprenants puis à expliciter dans un deuxième temps les clés importantes à retenir de l'exercice. Le format de cette catégorie est un document de 6 pages tout compris (annexes, tableaux, bibliographie).

Critères d'évaluation : Il s'agit de vérifier d'abord le degré de pertinence de l'activité (critère 1) : En quoi cette technique, méthode ou démarche est-elle innovante ? Est-elle adaptée au public des enseignants du supérieur de différentes disciplines ? Répond-elle à une problématique pédagogique spécifique avérée dans l'enseignement supérieur ? En deuxième

lieu, il faut vérifier que la proposition est cohérente (critère 2) : Les objectifs pédagogiques pour les participants utilisent-ils une taxonomie précise permettant d'explicitier ce que les participants seront en mesure d'avoir acquis ou d'être capables de faire à la fin de l'atelier ? Ces objectifs sont-ils alignés avec le déroulement des activités proposées ? En troisième lieu, il faut s'assurer qu'il est prévu en fin d'activité une restructuration même rapide, afin que les participants ressortent avec un apport théorique ou méthodologique clair. Les références théoriques en soutien de l'activité permettent de valider les bases sur lesquelles l'activité s'appuie. (critère 3). Il faut s'assurer ensuite que l'atelier est faisable dans les contraintes du colloque : durée d'une heure et demie réaliste (minutage précis), configuration de la salle facile à mettre en place et cohérente avec le nombre de participants attendus, matériel et supports précis fournis par les animateurs en plus du matériel (vidéoprojecteur et paperboard). (critère n°4). En dernier lieu, les évaluateurs sont invités à se prononcer sur l'attractivité de la présentation de cet atelier : compte tenu de la manière dont l'atelier est présenté aux participants (titre et résumé plus ou moins créatifs et clairs...), auraient-ils envie d'y aller eux-mêmes et d'encourager d'autres personnes à y aller ? (critère n° 5)

	Point de vue
Critère n°1	Pertinence
Critère n°2	Cohérence
Critère n°3	Restructuration
Critère n°4	Faisabilité
Critère n° 5	Attractivité

Vers la mi-février 2015, les auteurs auront accès, via sur l'outil « ConfTool », aux évaluations de leur proposition de communication. Trois cas peuvent se présenter :

- Acceptation en l'état sans demande de correction.
- Acceptation sous réserve de modifications. Dans ce cas, les évaluations seront explicites sur les demandes de corrections et un second avis d'acceptation sera transmis aux auteurs après la date limite de dépôt des versions définitives fixée au 15 mars 2015.
- Refus si la communication est jugée soit trop éloignée **du thème et de l'esprit** ou des standards de qualité du colloque. Rappelons que l'esprit du colloque suppose un dialogue entre praticiens et chercheurs. Par conséquent, les actes n'ont pas vocation à accueillir des communications trop spécialisées.

Afin de garantir la qualité des actes papier, les relecteurs seront particulièrement vigilants quant au respect par les auteurs de la feuille de style.